

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_108 : PEPINIERE ALBISIA : CONVENTION 2017 DE PARTENARIAT ET FINANCEMENT

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

N° DEL2017_108 : PEPINIERE ALBISIA : CONVENTION 2017 DE PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

L'action de la pépinière d'entreprises Albisia, déclarée d'intérêt communautaire en novembre 2008, s'inscrit dans la démarche d'appui à la création d'entreprises, elle-même en lien direct avec la stratégie de développement économique de l'agglomération. Elle propose à la location des bureaux et des ateliers, des services bureautiques mais surtout, pour les plus jeunes entreprises de moins de 5 ans, un accompagnement au démarrage de l'activité. Cette association appartient au réseau régional des pépinières « rezo pep » dont le pilotage est exercé directement par la Région.

Une convention entre le Syndicat Mixte de réalisation du CRITT, gérant l'ensemble immobilier de la MDI - Maison du Développement Industriel et la pépinière, régie la mise à disposition gracieuse des locaux, et ce jusqu'au 31 décembre 2017. Depuis le déménagement du CRITT CAAPI fin 2013, la pépinière a vu sa surface locative croître de l'ordre de 500m², occupant ainsi intégralité de la MDI.

Les actions mises en œuvre par la pépinière Albisia sont les suivantes :

- Gérer et promouvoir la pépinière d'entreprises
- Organiser des réunions à thèmes et des manifestations à destination des entreprises hébergées
- Organiser des actions d'animation en lien avec la technopole Albi-InnoProd
- Accompagner les diverses « jeunes pousses » hébergées dans leur développement via une offre immobilière et de services adaptée
- Mettre en relation les chefs d'entreprises avec le monde économique et local
- Effectuer des actions de formation à destination des entreprises en pépinière
- Mener des actions de prospection auprès des partenaires (Ecole des Mines, Initiative Tarn...) et lors de manifestations.

Dès 2014, l'agglomération a mis en place un système de subvention de l'association qui consiste à disposer d'une part fixe au plus égale à environ 70 % du montant attribué au titre des années précédentes et d'une part variable sur objectifs fixés pour l'année pouvant aller jusqu'à 30% de ce même montant.

En 2016 et contrairement à 2015, les objectifs fixés ont été atteints avec :

- l'arrivée de 2 entreprises à caractère innovant sous contrat pépinière (Workout France et Tweetcar)
- un accroissement de la surface louée sous contrat pépinière de 13,5% pour un objectif ambitieux de 10%
- et l'organisation d'une manifestation technopolitaine sur le thème de l' « Origine France Garantie ».

Par suite, la totalité du solde de subvention 2016 a été versé début 2017 soit 22 860€.

En 2017, l'objectif est de poursuivre le recentrage de la pépinière autour de sa vocation d'accompagnement des start-up albigeoises et de conforter le lien avec la stratégie d'innovation technopolitaine.

Dans ce contexte, il est proposé, de :

- garder un plafond identique à celui retenu au titre des années 2016 et antérieures qui s'établissait à 76 200€ ;
- contribuer encore plus activement à un recentrage de la pépinière sur sa mission d'accueil d'entreprises innovantes.

Pour tenir compte du contexte budgétaire et ne pas obérer le fonctionnement d'Albisia, la subvention continuerait à être allouée au travers d'une tranche ferme de 70%, soit 53 340 €, et d'une tranche conditionnelle, à hauteur maximum de 22 860 €. Elle serait versée proportionnellement à l'atteinte d'objectifs quantifiés s'appuyant sur 3 indicateurs :

- nombre de nouveaux contrats pépinière portant sur des activités innovantes de services, ou de produits de base technologique, fixé à 2 sur l'année
- accroissement du taux d'occupation annuel des entreprises sous contrats pépinière de +10% en fin d'année
- organisation d'au minima une manifestation en lien avec la Technopole.

Enfin, dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, il est rappelé que l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12/04/2000 prévoit que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la déclaration d'intérêt communautaire pour la pépinière Albisia du 25 novembre 2008,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 juin 2017,

CONSIDÉRANT l'intérêt, pour le développement économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de disposer d'un outil efficace pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de porteurs de projets,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE le montant maximal de la subvention annuelle de fonctionnement à 76 200€ (soixante-seize mille deux cents euros).

APPROUVE la convention de financement ci-annexée déterminant les conditions d'attribution de la subvention.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE